

RAPPORT MORAL AIDEMA – Saison 2019 - 2020

Table des matières

1. Vie associative	2
a. Statuts.....	2
b. Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration	2
c. Communication / Contacts.....	3
d. Agréments	3
e. Axes de travail 2019 – 2020	3
2. Adhérents	4
3. Enseignement et pratique des arts / pédagogie	7
a. Offre pédagogique	7
b. Equipe pédagogique.....	8
c. Locaux et matériel.....	9
4. Spectacles et diffusion	9
5. Partenariats et conventions	11
6. Gestion de la crise de la COVID-19	12
7. Bilan financier 2019 – 2020 et budget 2020 - 2021	12
8. Projets -Saison 2020 - 2021	13
a. Prise de fonction du nouveau Directeur et engagement d'une nouvelle politique de gestion des salariés.....	13
b. Communication / Nouvelle identité visuelle pour l'AIDEMA.....	14
c. Accueil et amélioration de la satisfaction des adhérents	14
d. Revue de notre projet associatif / relations avec pouvoirs publics	14
e. Organisation du Pôle Spectacles	15
f. Prévention des risques psycho-sociaux, du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.....	15
9. Conclusion.....	15



Ce document fait le bilan des actions de l'AIDEMA sur la saison 2019 – 2020. Il intègre le rapport moral et le rapport d'activités sur la période. Il présente également les projets de l'AIDEMA pour la saison 2020 -2021.

1. Vie associative

a. Statuts

Tel que figuré dans ses statuts, l'AIDEMA reste porteuse de son **projet associatif de promotion, d'accès à la culture, de pratique artistique et de lien social** au moyen de :

- L'enseignement et la pratique des arts,
- Le soutien au spectacle vivant et à la diffusion publique,
- Toute activité visant à maintenir ou à développer du lien social entre ses membres.

Pour ce faire, elle noue des partenariats avec d'autres organismes ou associations. L'association exerce son activité d'enseignement sur les territoires d'Auffargis, des Essarts-le-Roi, du Perray-en-Yvelines, et de toute collectivité territoriale signataire d'une convention avec l'association.

L'exercice de l'Association se déroule du 1^{er} octobre au 30 septembre. Sur la saison 2019 – 2020, un tiers des familles adhérentes s'est déclaré prêt à s'impliquer de manière régulière ou ponctuelle dans les activités de l'AIDEMA, notamment pour l'organisation des spectacles. Cette proportion reste stable et ceci est heureux car, sans l'implication des adhérents bénévoles, les manifestations publiques organisées sous l'égide de l'AIDEMA ne pourraient avoir lieu. L'école de musique, de théâtre et de marionnettes continue à fonctionner avec 18 salariés et 2 contractuels, sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

b. Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

A la suite de l'Assemblée Générale du 17 novembre 2019, le Conseil d'Administration est composé de **8 membres bénévoles** : Franck Doulliet, Sylvie Doulliet, Eric François, Pierre-Jérôme Glénard, Marlène Julien, Jérôme Michaud, Claire Parpais, Nathalie Vergriete. Lors de sa première réunion, le CA a désigné les personnes suivantes comme membre du bureau :

- Présidente : Sylvie Doulliet,
- Secrétaire : Jérôme Michaud,
- Trésorière : Nathalie Vergriete

Il faut noter qu'Eric François, président de l'AIDEMA de 2006 à 2019, a donc choisi de quitter le bureau cette année. Nous le remercions pour son engagement au service de l'Association et de ses adhérents au cours de toutes ces années. Eric reste, et nous l'en remercions, un membre très actif du CA. Sylvie le remplace à la présidence depuis décembre 2019.

En 2019 – 2020, le CA a décidé de structurer son fonctionnement selon des pôles de responsabilité, avec, en plus des responsabilités associées aux prérogatives des membres du bureau, la répartition des tâches suivantes :

- Ressources humaines : Franck Doulliet,
- Relations publiques : Jérôme Michaud et Sylvie Doulliet,
- Veille législative : Eric François et Franck Doulliet,
- Formation professionnelle : Pierre-Jérôme Glénard,
- Communication : Sylvie Doulliet,
- Location de salles / demandes de licences provisoires de débits boissons : Marlène Julien,
- Gestion du parc instrumental et du matériel : Jérôme Michaud,



- Locaux : Claire Parpais,
- Base de données adhérents : Eric François,
- Redynamisation école de théâtre : Nathalie Vergriete,
- Pédagogie : Directeur école, avec validation du CA.

Le Conseil d'Administration **recherche des bénévoles motivés** dans tous les secteurs d'activité. Si vous êtes disposés à donner un coup de main et que vous n'êtes pas sûrs de nous l'avoir déjà signalé, informez-en Isabelle, notre assistant de direction (aidema@aidema.net). **N'hésitez pas à nous rejoindre au sein du Conseil d'Administration** qui a besoin de renouvellements réguliers et qui accueille des membres dès l'âge de 16 ans. L'élection des membres du CA se fait au cours de l'Assemblée Générale.

Entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni à 10 reprises en sessions ordinaires aux dates suivantes : 25/09/2019, 17/10/2019, 04/12/2019, 15/01/2020, 27/02/2020, 26/03/2020, 23/04/2020, 18/05/2020, 10/06/2020, 03/07/2020. Entre le 15 mars et le 31 mai 2020, 7 réunions extraordinaires se sont tenues pour gérer la crise liée au COVID-19 et les activités de l'AIDEMA dans le cadre du confinement décidé par les autorités.

c. Communication / Contacts

Le site Internet www.aidema.net et notre mail contact@aidema.net sont les moyens les plus simples et les plus rapides pour être informé des activités de l'École ou nous contacter. Pour ce qui est des informations, nous travaillons essentiellement par mail : si un mois se passe sans que vous ne receviez de message de notre part, prenez de toute urgence contact avec l'assistante de direction (contact@aidema.net) afin de vérifier que nous disposons bien d'une adresse valide. Notons que le site internet s'est transformé en novembre 2020, à la suite de l'arrivée de notre nouveau directeur : voir chapitre Projets.

d. Agréments

L'école est agréée « Jeunesse et Education Populaire » depuis décembre 2004. Depuis cette date, l'agrément a été reconduit tous les ans et devrait l'être à nouveau cette année.

En juin 2018, nous avons été reconnus « association d'intérêt général » par l'administration fiscale. Nous sommes donc habilités à recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux à d'éventuels mécènes. Depuis cette reconnaissance, le montant de votre adhésion à l'AIDEMA est considéré comme don et est déductible fiscalement.

e. Axes de travail 2019 – 2020

Sur l'exercice 2019 – 2020, en cohérence avec le guide de l'Economie Sociale et solidaire publié en 2016 et les axes de travail présentés lors de l'AG du 17/11/2019, le CA, outre la gestion courante de l'école, s'est attelé à :

- **Redynamiser l'école de théâtre** : après deux années chaotiques marquées par 3 changements de professeurs, la situation s'est stabilisée en 2019 avec la mise en place d'un contrat avec la nouvelle professeure. Malheureusement, la crise du COVID a pénalisé l'école de théâtre avec l'impossibilité de donner les cours entre mars et mai 2020. Cette rupture se ressent dans le nombre de réinscriptions cette année. Le théâtre ne compte plus que 16 élèves à la rentrée 2020 (contre 24 à la rentrée 2019). Nous continuons à travailler sur cette redynamisation en misant sur la stabilité et les projets à venir ;



- **Améliorer la communication** : action continue prise en charge par la Présidente et le Directeur, à poursuivre (voir actions entreprises dans la partie Projets) ;
- **Intéresser les collectivités locales au fonctionnement de l'école** : le sujet est travaillé depuis de nombreuses années avec la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART). En 2019 et 2020, nous avons contacté de nombreux élus (CART, département, députée, communes) et le sujet de l'AIDEMA a figuré dans les préoccupations des candidats aux élections municipales et à la CART. Les contacts se poursuivent avec les nouvelles équipes élues en mars et juin 2020. Nous travaillerons sur notre projet d'établissement en 2021 pour le présenter à l'AG de l'année prochaine (voir projets) ;
- **Améliorer les conditions de travail et la qualité des locaux** : l'AIDEMA a peu de leviers sur ces sujets qui sont surtout du ressort des mairies qui nous prêtent les locaux. Nous suivons néanmoins le sujet de près et faisons remonter systématiquement les problèmes rencontrés aux communes. Le sujet restera dans nos priorités en 2020 et 2021, avec, en particulier, l'accent mis sur la prévention des risques psycho-sociaux pour les professeurs travaillant moins ou travaillant à distance.

La crise du COVID-19 a impacté nos activités et nos projets. Nous y consacrons un chapitre dans ce rapport.

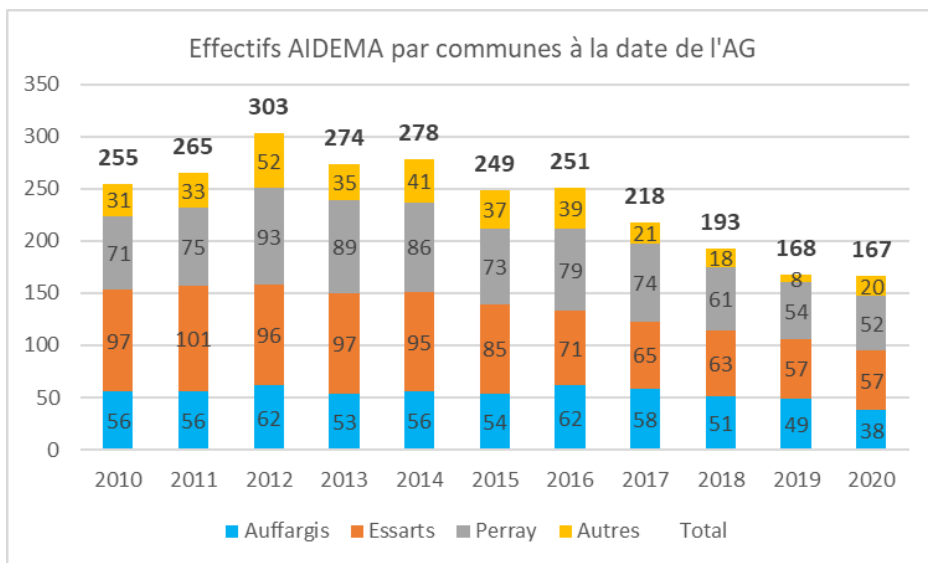
2. Adhérents

Les adhérents sont le cœur de l'association. Sans adhérent, l'AIDEMA n'a plus de sens. En adhérant à l'AIDEMA, on s'engage à faire vivre ce pour quoi l'AIDEMA existe : l'enseignement et la pratiques des arts, le soutien et la diffusion du spectacle vivant, le maintien et le développement du lien social dans nos communes. Nous nous efforçons de faire de nos cours autre chose que des biens de consommation hebdomadaire.

Les inscriptions à l'école se font sur l'année scolaire (inscriptions des adhérents lors des forums des associations sur les 3 communes début septembre, sessions d'inscription au château de la Romanie aux Essarts-le-Roi en septembre, pré-inscriptions pour l'année suivante en juin).

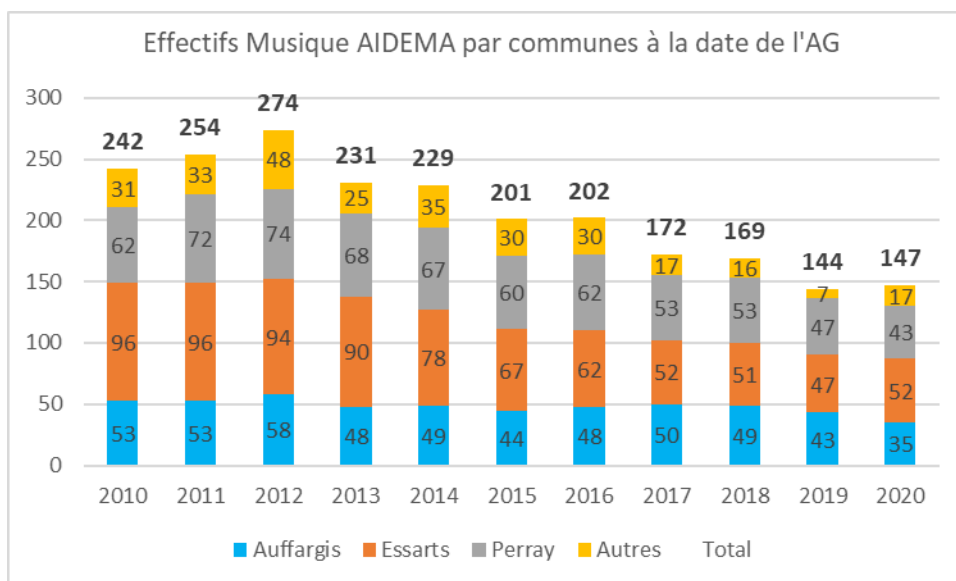
Depuis quelques années, nous dressons à chaque AG le même constat : les effectifs de l'AIDEMA diminuent tous les ans depuis la décision prise en 2013 d'augmenter les tarifs pour assurer la survie financière de l'association. Ainsi, les effectifs totaux sont passés de 303 à la date de l'AG 2012 à 169 personnes à novembre 2020, soit une baisse de 45 % (voir graphique suivant). Depuis 2018, nous avons également des remontées de parents qui ne peuvent pas inscrire leurs enfants à l'AIDEMA en raison du manque de souplesse des horaires. Nous sommes rentrés dans un cercle vicieux : les tarifs élevés empêchent des inscriptions et font baisser les effectifs, la baisse des effectifs nous empêche de dupliquer les cours collectifs (Formation Musicale en particulier), ce qui accentue encore la baisse des effectifs.





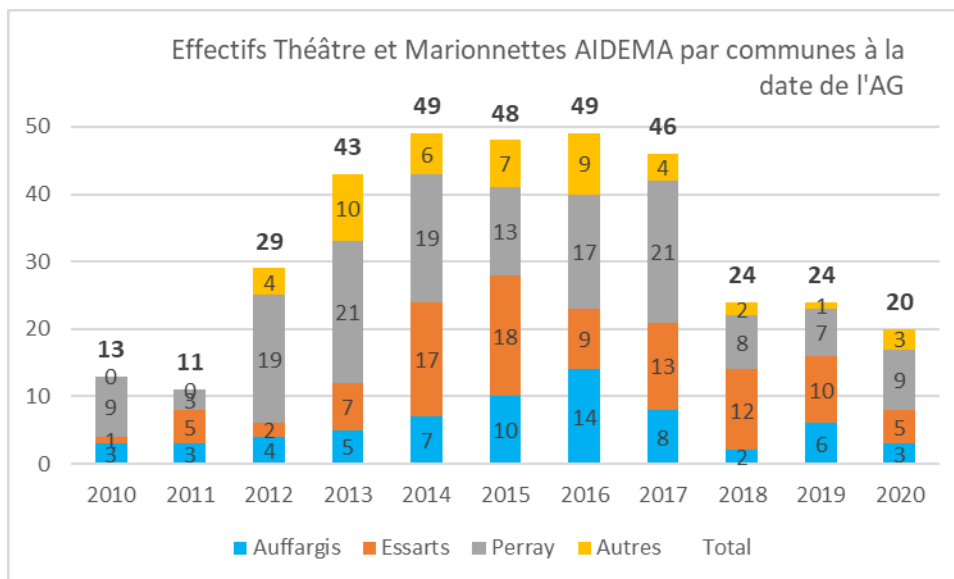
Nous notons néanmoins que les effectifs à la rentrée 2020 sont stables par rapport à l'année dernière, malgré la crise de la COVID, ce qui est très rassurant pour l'avenir. Dans le chapitre projets et perspectives, nous aborderons nos idées pour remonter les effectifs dans le futur.

Pour les effectifs en musique, le constat est le même, avec une légère remontée des effectifs à la rentrée 2020 (à noter dans le cadre de la crise actuelle).

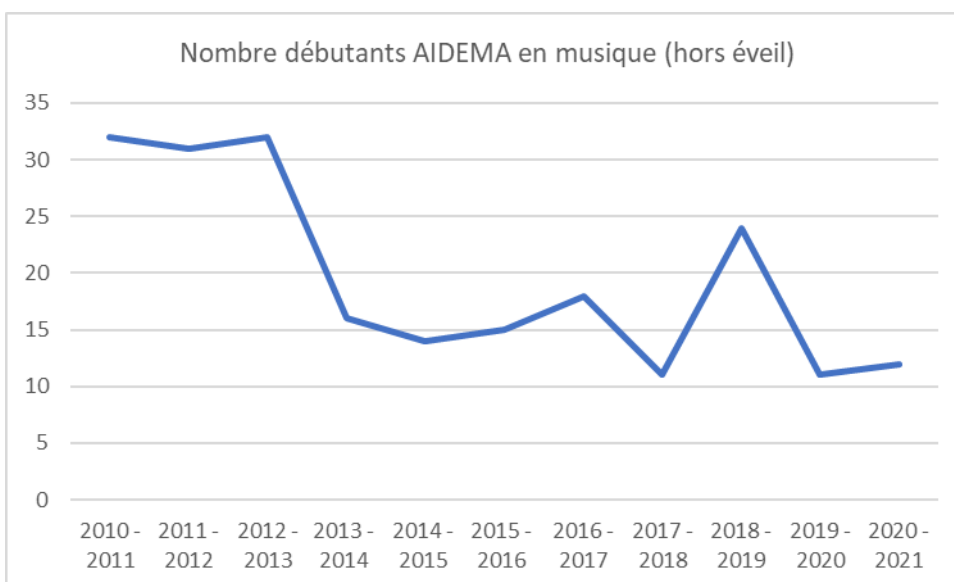


Pour le théâtre, la stabilité des effectifs est plus compliquée (voir graphique ci-dessous). L'effectif de l'activité Marionnettes est incluse dans le graphique. Nous avons connu des problèmes de recrutement pour le professeur de théâtre sur les années 2018 et 2019, ce qui a conduit à une très forte diminution des effectifs et à la rentrée 2018 (- 50 %). L'année 2019 – 2020 a été satisfaisante en termes d'effectifs, avec la nouvelle professeure qui a bien stabilisé l'activité. Malheureusement, l'arrêt des séances de théâtre avec le confinement du printemps 2020 a entraîné une nouvelle baisse des inscriptions à la rentrée 2020. Nous continuerons à travailler sur la redynamisation de l'école de théâtre dans les mois à venir (lien avec marionnettes, stages pour adultes, voir chapitre Projets) avec l'objectif de remonter les effectifs dans les classes de théâtre.





Au-delà du nombre d'adhérents, nous constatons également une baisse dans le nombre de débutants en musique ces dernières années. Or s'il n'y a pas de débutants, les adolescents qui partent faire leurs études après le bac ne sont pas remplacés, et donc les effectifs fondent. Nous avons de plus rencontré des difficultés en éveil musical l'an dernier, avec l'embauche d'un professeur qui ne répondait pas à nos attentes. Un nouveau professeur est arrivé à la rentrée 2020 et la direction de l'école va travailler sur l'attractivité de l'éveil musical à l'AIDEMA. Les enfants en éveil musical sont en effet les futurs débutants en cours de musique. Nous avons 11 enfants en éveil musical à la rentrée 2020, en baisse par rapport aux années précédentes (22 en 2017, 18 en 2018, 15 en 2019).



Nos démarches auprès de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires pour faire reconnaître que l'AIDEMA joue le même rôle que le conservatoire pour l'enseignement, la pratique et la diffusion des arts n'a toujours pas porté ses fruits. Nos tarifs sont toujours supérieurs de 50 % à ceux du conservatoire, alors que nos coûts de structure sont nettement plus bas. Nos tarifs élevés sont le principal frein aux inscriptions à notre association.



Après quelques analyses, nous constatons un turn-over important chez nos adhérents (45 % de non réinscriptions à la rentrée 2019 et à la rentrée 2020). Ce sujet va être analysé de près par le CA pour décider des actions à apporter en vue de réduire ce turn-over (voir Projets).

Avec l'arrivée de notre nouveau directeur et la mise en place des nouvelles équipes municipales, le CA souhaite travailler sur un nouveau projet associatif pour se projeter dans l'avenir. La pérennité de l'AIDEMA et le regonflement des effectifs s'inscriront dans ce projet. Les adhérents, les salariés et les municipalités seront associés à l'élaboration de ce projet qui sera présenté à la prochaine Assemblée Générale pour être validé.

3. Enseignement et pratique des arts / pédagogie

Le Conseil d'Administration fixe les grandes orientations, met en place les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs et vérifie l'adéquation des résultats avec la ligne définie. Le Directeur, Fabien Guillaut, est responsable de la mise en œuvre des orientations fixées, accompagné de l'Assistante de Direction, Isabelle Tarlowski. Notons que la saison 2019 – 2020 est la dernière année pour Fabien à la tête de l'école, après 15 ans de bons et loyaux services ! Nous lui souhaitons bon vent dans ses nouvelles activités. A partir du 1er septembre 2020, Olivier Depaix prend les fonctions de Directeur de l'AIDEMA. Après un mois de recouvrement avec Fabien, Olivier a pris pleinement ses fonctions le 1er octobre 2020. Nous souhaitons que cette nomination soit synonyme d'un nouvel élan pour l'AIDEMA (voir chapitre Projets).

a. Offre pédagogique

Sur l'année 2019 – 2020, l'école comptait 168 adhérents : 144 en musique et 24 en théâtre & marionnettes (dont 7 en théâtre et musique). L'offre pédagogique se compose de

- **Cours individuels d'instruments** hebdomadaires encadrés par 13 professeurs de musique professionnels :
 - Accordéon chromatique par Gjovalin Nonaj,
 - Batterie par Georges Evangelista,
 - Clarinette par Florian Abdesselam, remplacé par Oleksandr Zhehalov à la rentrée 2020,
 - Cuivres (trompette, trombone, cor d'harmonie, ...) par Stéphane Chevy,
 - Flûte traversière, flûte à bec par Grégory Martens,
 - Guitare classique, guitare folk, guitare électrique par Nicolas de Rigal et Yann Pannaux,
 - Harpe celtique, grande harpe par Laurence Confesson,
 - Piano, claviers par Iwona Gadawska et Jean-Charles Gandrille,
 - Saxophone par Fabien Lacoste,
 - Violon, alto par Catherine Daparo,
 - Violoncelle par Olivier Journaud remplacé par Augustin D'Oliveira à la rentrée 2020 ;
- **Cours collectifs** hebdomadaires encadrés par des professionnels :
 - Formation musicale, cycles 1 et 2, pour les élèves en cours d'instruments : 42 élèves encadrés par Laurence Confesson,
 - Formation musicale adultes : 7 élèves encadrés par Olivier Journaud l'an dernier, remplacé par Augustin D'Oliveira à la rentrée 2020,
 - Classes d'éveil musical (3 à 6 ans) : 15 élèves encadrés par Jean-Pierre Champagne en 2019 – 2020, remplacé par Augustin D'Oliveira à la rentrée 2020,
 - Ateliers de découverte des instruments, encadrés par nos différents professeurs : 11 élèves inscrits en 2019-2020,



- 2 classes de théâtres (enfants et adolescents) encadrées par Godefroy Segal en début d'année puis Cécile Flahaut en cours d'année : 24 élèves en 2019 – 2020 ;
- **Pratiques collectives** encadrées par des professionnels et ou des bénévoles :
 - Orchestre Sans Nom : 21 membres en 2019 – 2020 encadrés par Fabien Guillaut. A la suite de son départ de l'AIDEMA, Fabien est remplacé par Olivier Depaix à la direction de notre orchestre depuis le 1^{er} septembre 2020,
 - Orchestre junior : 11 membres en 2019 – 2020, encadré par Sarah Friederici,
 - Chorale enfants : 7 enfants en 2019 – 2020, encadrée par Sarah Friederici,
 - Atelier pop : 6 membres en 2019 – 2020, encadrés par Mathieu Launay,
 - AIDEMA Jazz Band (AJB) : 6 membres en 2019 – 2020 encadrés par Grégory Martens,
 - Atelier tango : 8 membres en 2019 – 2020 encadrés par Catherine Daparo,
 - Ensemble de vents : 5 membres en 2019 – 2020 encadrés par Florian Abdesselam, Oleksandr reprend l'atelier pour 2020 – 2021,
 - Ensemble de guitares : 4 membres en 2019 – 2020, encadrés par Nicolas de Rigal,
 - Ensemble d'accordéons : 6 membres en 2019 – 2020, encadrés par Gjovalin Nonaj,
 - Fanfare Fargugusses : 7 membres en 2019 – 2020, encadrée par Fabien Guillaut,
 - Troupe de marionnettes « Silver Moustache » : 4 membres en 2019 – 2020 encadrée par Franck Doulliet, bénévolement,
 - Troupe de théâtre adultes Têtes de Litote encadrée par Martine Corbin bénévolement.

Sur la saison 2019 – 2020, l'AIDEMA a validé 1 examens de fin de cycle 1 (saxophone alto). Le passage des élèves en cycle II de formation musicale n'a pas été validé du fait de la crise COVID. Cette validation est reportée à l'année 2020 – 2021.

Pour le théâtre, nous réfléchissons à la mise en place de stages adultes au printemps 2020, pour l'éventuelle ouverture d'une classe adultes en 2021 – 2022. Des cours de chant moderne seront peut-être mis en place également.

Nos ensembles ont participé à une vingtaine d'évènements et de manifestations sur la saison 2019 – 2020, malheureusement écourtée à partir du mois de mars 2020.

b. Equipe pédagogique

Tous les cours sont encadrés par des professeurs, **professionnels de la musique et du théâtre**. En début de saison 2019 – 2020, l'AIDEMA comptait 18 salariés : un directeur, une assistante de direction et 16 professeurs salariés, ainsi qu'un prestataire pour les cours d'accordéon et une prestataire pour les cours de théâtre.

Fabien Guillaut dirigeait l'équipe pédagogique en 2019 – 2020. Il est remplacé par Olivier Depaix depuis le 1^{er} septembre. Olivier dirige l'école désormais et répond au CA. Tous les salariés sont sous la responsabilité d'Olivier.

Nous avons plusieurs mouvements de professeurs en 2019 – 2020 et à la rentrée 2020 : Oleksandr Zhehalov remplace Florian Abdesselam pour les cours de clarinette et l'atelier Vents, Augustin D'Oliveira remplace Olivier Journaud pour les cours de violoncelle et de FM adultes ainsi que Jean-Pierre Champagne pour l'éveil musical, Cécile Flahaut intervient comme prestataire pour le théâtre, Yann Pannaux a été embauché comme professeur de guitare en remplacement de Benoît Antonio parti en juillet 2019. Nous remercions Florian, Jean-Pierre et Benoît pour leur engagement au sein de l'AIDEMA.



Depuis quelques années, l'AIDEMA a mis en place un plan de formation pour ses salariés. Ce plan est revu à l'occasion des entretiens professionnels réalisés tous les 2 ans. Notre nouveau directeur, accompagné de notre Présidente et de notre responsable Ressources Humaines, a relancé l'ensemble des entretiens avec tous les salariés à l'automne 2020. Le CA a également élaboré une nouvelle politique de Ressources Humaines, validée en juillet 2020, présentée aux salariés à la rentrée 2020 et discutée au cours des entretiens professionnels. Cette politique est présentée dans la partie Projets.

Nous présenterons les premiers résultats de cette politique à l'AG de l'année prochaine.

c. Locaux et matériel

Tous nos cours et répétitions se font dans les locaux prêtés par les mairies de nos 3 communes d'implantation que nous remercions :

- Château de la Romanie : 21, rue de Rome aux Essarts-le-Roi,
- Mare au Loup : 14, rue de Houdan au Perray-en-Yvelines,
- Ecole de la Toucharderie : 2, rue du Perray-en-Yvelines à Auffargis.

Tout le matériel de l'AIDEMA est stocké dans ces locaux. Le matériel est réassuré tous les ans à la MAIF.

Nous discutons régulièrement avec les mairies de la qualité des locaux qui mériterait d'être améliorée sur de nombreux points. Nous faisons le maximum pour régler les problèmes les plus urgents nuisant au confort des élèves et aux conditions de travail des professeurs (chauffage, fuites d'eau, ...) en partenariat avec les mairies.

Nous assurons également l'entretien du matériel (réparations, accordage, ...) de musique et de théâtre. Nous proposons des instruments à la location tous les ans, ainsi que le studio de la Mare au Loup.

4. Spectacles et diffusion

Comme tous les ans, l'AIDEMA a été très active en 2019 – 2020 pour proposer des spectacles sur nos communes d'implantation et au-delà. Le principe d'organisation de ces événements reste que les recettes doivent équilibrer les coûts. Nous avons respecté ce principe l'an dernier, la saison étant même bénéficiaire (voir rapport financier). Les manifestations prévues au printemps et à l'été ont été annulées ou reportées à cause de la COVID-19.

Fête du sport d'Auffargis

La commune d'Auffargis a organisé, pour la première fois, la fête du sport le 21/09/2019. **L'OSN et les Fargugusses** ont répondu présents pour accompagner les sportifs dans leurs efforts. Une animation Théâtre a également été proposée avec, malheureusement, très peu de succès. La formule sera à revoir avec le professeur si la fête est organisée à nouveau en 2021.

Bistrotonales

En 2019, nous avons organisé pour la première fois les Bistrotonales en partenariat avec les cafés des villages voisins, **la Ferme aux 4 étoiles et le Parc Naturel Régional** :

- 21/09/2019 : Ferme aux 4 étoiles : Fargu's'wing
- 12/10/2019 : ferme aux 4 étoiles : Fargugusses
- 13/10/2019 : Ferme aux 4 étoiles : Fargugusses
- 17/11/2019 : Café des sports, Cernay-la-Ville, Pascal M



- 24/11/2019 : Café de la mairie, Les Essarts-le-Roi : McGuYves Trio

L'organisation de l'édition 2020 a été perturbée par la COVID-19 mais nous avons pu organiser des spectacles festifs à la ferme aux 4 étoiles à l'automne 2020 malgré tout.

Jazz in Auffargis

Jazz in Auffargis reste l'évènement phare organisé par l'AIDEMA tous les ans.

- 15/11/2019 : master class chant avec Sandrine Conry
- 16/11/2019 : Colporteurs Trio, Funky Fêtards
- 17/11/2019 : AJB, Myst'air de Jazz, OSN
- 23/11/2019 : Senior Madness, Janéo
- 24/11/2019 : Septeuil Jazz Sextet, Fargu's'wing

L'édition 2020 est reportée au printemps ou à l'été 2021.

Beaujolais Nouveau

Les **Fargugusses** et le duo d'accordéons, Eric et Sarah, ont animé le Beaujolais Nouveau organisé par le Comité des Fêtes d'Auffargis, le 22/11/2019.

Ciné-concert - ORMA

L'**ORMA** a organisé son traditionnel ciné-concert le 1^{er} décembre 2019 au foyer rural d'Auffargis, avec « **Aladdin** ». Malheureusement, le ciné-concert « 1001 Pattes » du printemps a été annulé.

Téléthon

Comme tous les ans, l'AIDEMA a participé au Téléthon, le 06/12/2019 :

- Animation des **Fargugusses** à la marche nocturne Vieille-Eglise / Auffargis,
- Spectacle marionnettes musicales proposé par la **Silver Moustache Compagnie** : Pierre et Le Loup et Le Livre de la Jungle avec la **classe des CE1 / CE2 des Bréviaires** au Perray.

Troupe de théâtre – Les Têtes de Litote

Les Têtes de Litote ont effectué 6 représentations de la **comédie « A quelle heure on ment ? »** à Auffargis (13, 14 et 15 décembre 2019), à Vieille-Eglise (16 et 17 décembre 2019) et aux Essarts-le-Roi (12 janvier 2020).

Concerts de Noël

Comme tous les ans, nos concerts de Noël se sont déroulés au foyer socio-culturel d'Auffargis sur 3 soirées en décembre, les 16, 17 et 18/12/2019. Ces concerts sont l'occasion d'organiser des auditions pour les élèves et des concerts pour nos ensembles (atelier pop, atelier tango, atelier vents, ensemble de guitares, ensemble d'accordéons).

Bal Folk

Le bal folk devient un incontournable des évènements de la région. L'an dernier, il s'est déroulé le **11 janvier 2020 aux Essarts-le-Roi avec Diatollectif, Odela, Ludovic Rio et Anna Besson**. Nos élèves ont pu participer au bœuf trad de l'entracte et s'initier aux danses traditionnelles !



Concert de Nouvel An

L'OSN s'est produit avec l'**Harmonie de Lévis-Saint-Nom** pour un concert de Nouvel An le 18 janvier 2020, à Lévis-Saint-Nom.

Fête de la musique

Les différentes manifestations autour de la fête de la musique ont été annulées en 2020 à cause du COVID. Nous proposerons nos prestations comme tous les ans l'année prochaine. Notons néanmoins les concerts proposés par **Fargu'S'wing et le duo d'accordéons, Sarah-Eric**, à la Ferme aux 4 Etoiles les 20 et 21 juin 2020.

Contes musicaux

Les contes musicaux organisés avec les **bibliothèques d'Auffargis, des Essarts-le-Roi, du Perray-en-Yvelines, de Vieille-Eglise** sont devenus un incontournable pour le plaisir des petits et de leurs parents. Nous tâchons d'organiser 3 sessions par an. En 2019 – 2020 : samedi 09/11/19 et samedi 01/02/20. Malheureusement, la date du mois d'avril fut annulée.

Spectacles de marionnettes musicales

Nos spectacles de marionnettes symphoniques et musicales deviennent également des événements incontournables de la saison de spectacles. Outre sa participation au Téléthon, **la Silver Moustache Compagnie** a présenté Le Livre de la Jungle pour l'association des parents d'élèves FCPE-PEEP du Perray le 23/02/2020.

Malheureusement, le spectacle symphonique « Star Wars » programmé initialement au printemps 2020 a été reporté.

5. Partenariats et conventions

La convention 2017-2020 nous liant aux communes d'Auffargis, Les Essarts-le-Roi et Le Perray-en-Yvelines a été reconduite par tacite reconduction en 2020. Nous rappelons que cette convention fixe les subventions octroyées par les communes. Elle ne prévoit aucune indexation des subventions, pour cause de restrictions budgétaires dans les collectivités locales. Etant donné que la masse salariale augmente tous les ans selon l'index réglementaire, les tarifs d'adhésion augmentent tous les ans pour que l'association reste à l'équilibre. A la suite de la crise du COVID et du confinement des mois de mars et avril, il faut noter que le CA a décidé de ne pas augmenter les tarifs pour la rentrée 2020 – 2021. Le CA a également décidé de faire bénéficier les adhérents d'avoirs correspondant au montant des cours non reçus en 2019 – 2020 à cause du confinement, avoirs à utiliser pour les inscriptions sur l'année 2020 – 2021, avant le 31/12/2020.

Sur l'exercice 2019 – 2020, nous notons l'octroi d'une subvention exceptionnelle de la commune d'Auffargis d'un montant de 2000 €. Nous avons également obtenu une subvention au titre du Fonds de Développement de la Vie Associative, avec le soutien de notre députée, d'un montant de 5000 €.

Les contacts avec la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires se sont poursuivis en 2019. Nous avons été très actifs pendant la campagne électorale des municipales auprès des différents candidats pour les sensibiliser aux problématiques rencontrées par l'AIDEMA. La crise du COVID-19 et le report des élections municipales de 2020 ont perturbé ces contacts. Nous travaillons avec les nouvelles équipes municipales depuis les résultats des élections pour réexpliquer la situation de l'AIDEMA et nos besoins de financement pour proposer des tarifs convenables, alignés



sur ceux du conservatoire de Rambouillet, en vue de regonfler nos effectifs (adhésion et cours 50 % plus chers à l'AIDEMA alors que le coût de fonctionnement est largement plus faible). Malgré nos efforts, nous n'avons toujours rien obtenu de la part de la CART et un éventuel partenariat reste dans nos axes de travail. Nous reprendrons les contacts avec la CART en 2020 – 2021.

Il faut noter que le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse nous a accompagné pour l'organisation des Bistrotinales (subvention de 800 € et communication) à l'automne 2019.

La Société Musicale du Perray offre des bourses pour les élèves qui s'engagent à jouer dans ses rangs : une bonne occasion pour les vents et percussions de pratiquer la musique d'ensemble tout en réduisant le coût des cours d'environ 40 %.

Le CA et le nouveau directeur sont mobilisés pour que l'AIDEMA continue à exister, à animer les communes et à maintenir le lien social entre ses membres.

6. Gestion de la crise de la COVID-19

L'exercice 2019 – 2020 a bien entendu été marqué par le démarrage de la crise liée à la COVID-19. Le confinement mis en place en mars et avril 2020 nous a obligé à revoir le fonctionnement de l'école en urgence. Le CA s'est réuni à de nombreuses reprises pour :

- Assurer la sécurité des professeurs et des adhérents en appliquant au mieux les consignes sanitaires du gouvernement,
- Maintenir l'activité de l'école avec les difficultés rencontrées pour l'organisation des cours et pratiques collectives à distance,
- Garantir les revenus des professeurs dans cette période difficile pour le monde de la culture.

Nous avons mis en œuvre du chômage partiel sur la période mars – juin 2020 pour les cours qui ne pouvaient pas être assurés en présentiel ou à distance. Après des débuts balbutiants, beaucoup de professeurs ont réussi à mettre en place des cours à distance, au moins pour les cours individuels. Des solutions pour les pratiques collectives ont aussi été trouvées, même si elles sont imparfaites.

De manière très réactive, nous avons proposé un protocole de reprise d'activités intégrant toutes les consignes demandées par le gouvernement et les professionnels de santé, dès la fin du premier confinement. Malheureusement, tous les locaux n'ont pas été rendu accessibles par les mairies avant la rentrée de septembre 2020, nous obligeant à continuer les activités à distance et le chômage partiel pour certains.

Pour les réinscriptions, nous avons décidé de proposer des avoirs équivalents aux montants des cours non suivis par nos adhérents. Nous pouvons être satisfaits de notre gestion de cette crise puisque les effectifs n'ont pas diminué à la rentrée 2020.

La saison 2020 – 2021 sera bien entendu marquée également par la crise de la COVID-19. Le CA, le directeur, l'assistante de direction et les professeurs restent mobilisés pour que l'AIDEMA poursuive au mieux ses activités dans ces conditions. Et nous remercions les adhérents qui restent fidèles à l'AIDEMA malgré les difficultés rencontrées.

7. Bilan financier 2019 – 2020 et budget 2020 - 2021



Le bilan financier de la saison 2019 – 2020 et le budget de l'année 2020 – 2021 font l'objet d'un rapport financier distinct, voté en Assemblée Générale. Le résultat de l'année 2019 – 2020 est positif pour la première fois depuis de nombreuses années, grâce aux subventions exceptionnelles reçues cette année (FDVA de 5000 €, subvention exceptionnelle d'Auffargis de 2000 € et subvention du PNR de 800 €). Ces subventions ne sont malheureusement pas pérennes et le fonctionnement de l'AIDEMA reste financièrement difficile, en raison des tarifs élevés de l'École par rapport aux tarifs pratiqués par les conservatoires communautaires et de la baisse continue des effectifs. La bonne gestion de l'association nous permet néanmoins de limiter le déficit à hauteur de nos réserves, qui diminuent d'année en année (voir rapport financier).

8. Projets -Saison 2020 - 2021

La réalisation des projets pour la saison 2020 – 2021 dépendra, bien entendu, fortement des restrictions imposées par les autorités pour gérer la crise de la COVID-19 : tenue des cours individuels et collectifs, pratiques collectives, accès aux locaux, tenue des spectacles, ...

Même si nos activités sont perturbées, le CA et les salariés de l'AIDEMA travailleront activement sur les projets suivants.

a. Prise de fonction du nouveau Directeur et engagement d'une nouvelle politique de gestion des salariés

Après 15 ans de bons et loyaux services, Fabien Guillaut a décidé de quitter la Direction de l'AIDEMA, même s'il restera toujours actif dans l'organisation des spectacles sur nos communes. Depuis le 1^{er} septembre 2020, Olivier Depaix remplace Fabien. La saison 2020 – 2021 sera donc une année de transition et une année de prise en main de l'École par Olivier qui proposera de nouvelles orientations pédagogiques au CA. Une nouvelle politique de gestion des salariés est proposée, en mettant les relations humaines et la gestion des compétences au cœur de nos activités. Cette nouvelle politique vise à motiver et fidéliser les salariés de l'AIDEMA pour le bénéfice de tout le monde : professeurs, élèves, associations, municipalités. Elle se décline selon les axes suivants :

- Respect de l'individu :
 - Reconnaître le travail effectué,
 - Valoriser les compétences,
 - Favoriser la participation à la vie de l'association,
 - Favoriser les initiatives et la prise de responsabilités,
 - Être à l'écoute,
 - Favoriser la promotion interne ;
- Pérenniser les emplois :
 - Favoriser la recherche de nouveaux élèves par les salariés,
 - Augmenter le nombre d'heures de travail par la croissance,
 - Augmenter les revenus de chacun.
- En synthèse : Améliorer la qualité de vie professionnelle des salariés.

Nous ferons un point sur les résultats de cette politique à la prochaine AG. L'année 2020 – 2021 sera néanmoins peu probante en raison de la crise sanitaire.

Nous comptons sur Olivier pour donner une nouvelle dynamique à l'équipe pédagogique, en lien avec notre principal objectif de regonfler les effectifs de l'École à terme.



b. Communication / Nouvelle identité visuelle pour l'AIDEMA

Sous l'impulsion de notre nouvelle Présidente et de notre nouveau Directeur, le CA a décidé de donner une nouvelle identité visuelle à l'AIDEMA. Cela s'est concrétisé rapidement en début de saison par la mise en ligne de notre nouveau site internet : www.aidema.net qui devient la vitrine de l'Ecole, avec une accroche plus moderne et épurée. Parallèlement, nous avons adopté un nouveau logo pour l'association, logo se voulant fidèle à l'esprit convivial et sympathique de l'AIDEMA. Le pôle marionnettes a été ajouté à notre logo qui accompagnera toute notre communication désormais. Il faut noter que l'ancien site internet nous servait d'espace de stockage pour la gestion de l'Ecole (comptes-rendus de réunions, photographies du matériel, ...). Nous avons également pour projet de mettre en place un outil d'administration pour l'Ecole plus efficace. Nous cherchons d'ailleurs des adhérents intéressés par les aspects informatiques qui pourraient donner la main à Mathieu Lounay, administrateur de nos outils actuels, idéalement quelqu'un qui pourrait s'investir bénévolement au Conseil d'Administration.

c. Accueil et amélioration de la satisfaction des adhérents

En début de saison, les effectifs n'ont pas diminué, malgré la crise actuelle, ce qui est rassurant. Néanmoins, en faisant l'analyse des ré-inscriptions sur ces deux dernières années, nous avons constaté un gros turn-over au sein de notre association : 50 % des adhérents ne se réinscrivent pas. Malgré cela, nous maintenons nos effectifs. Sans ces désistements, nous pourrions donc voir les effectifs remonter dans le futur, ce qui serait positif pour tout le monde. En effet, si les effectifs remontaient suffisamment, nous pourrions étudier la possibilité de baisser les tarifs, proposer plus de créneaux horaires pour nos différents cours, donner plus de visibilité à l'AIDEMA, ..., ce qui attirerait de nouveaux adhérents et créerait une dynamique positive pour l'association, alors que nous sommes englués dans un cercle vicieux depuis plusieurs années.

Un sondage réalisé au dernier trimestre 2020 auprès des adhérents qui ne se sont pas réinscrits en septembre 2020 montre que la première raison de non réinscription réside dans les carences en accueil, renseignements, communication de l'AIDEMA vers ses adhérents. Le CA a décidé de prendre ce sujet en main pour améliorer la satisfaction des adhérents sur ces points. Une analyse approfondie sera menée cette année pour mettre en place des actions d'amélioration (accueil sur les forums, accès aux renseignements, communication, signalétique, ...). Toutes les idées des adhérents sur ces sujets intéresseront le CA.

d. Revue de notre projet associatif / relations avec pouvoirs publics

Avec l'arrivée de notre nouveau Directeur et à la suite des élections municipales de 2020 qui ont conduit à l'arrivée de nouvelles équipes municipales, aux Essarts et au Perray en particulier, il nous faut réexpliquer la raison d'être de notre association à toutes les parties prenantes de l'AIDEMA : adhérents, salariés, élus des 3 communes, élus de la Communauté d'Agglomération. A cette occasion, le CA propose de mettre à jour notre projet d'établissement datant de 2011, en tenant compte des attentes des élus, des adhérents et des salariés. Le CA propose donc de travailler sur le sujet dans les mois à venir avec comme objectif de valider un nouveau projet d'établissement d'ici la prochaine Assemblée Générale. Nous organiserons des réunions avec toutes les parties prenantes : adhérents, salariés, communes, pour mettre à jour de projet. Si vous êtes intéressés pour participer à ces échanges qui permettront de redéfinir le rôle de l'AIDEMA dans le tissu social de la région, prenez contact avec le CA dès maintenant. Nous vous solliciterons pour participer à des réunions sur le sujet suite à cette AG.



e. Organisation du Pôle Spectacles

A la suite du départ de Fabien Guillaut de l'AIDEMA, il nous faut revoir le mode d'organisation des spectacles. Fabien faisait énormément de choses et nous avons la volonté de continuer à organiser les saisons des spectacles dans la continuité. Fabien continuera à participer à l'organisation de certains spectacles (logistique, régie, organisation) mais l'AIDEMA prendra en charge la coordination de la saison, en partenariat avec les mairies. Le pôle Spectacles se structurera cette année. Bien évidemment, nous ferons toujours appel aux bénévoles pour garantir le succès de nos spectacles, plébiscités par les habitants de nos communes. Si vous êtes intéressés pour rejoindre le pôle Spectacles, prenez contact avec le CA, nous avons toujours besoin de bras, de jambes et de têtes.

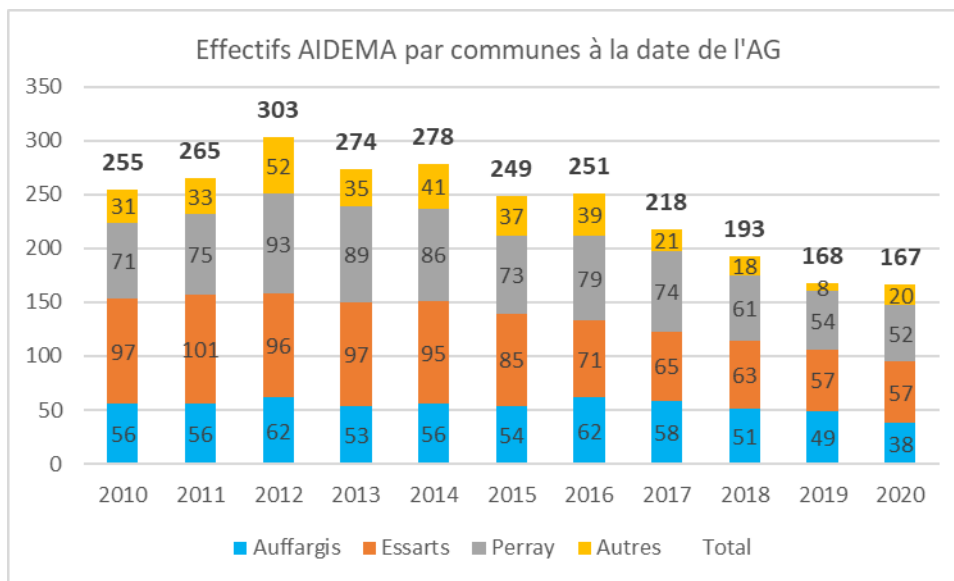
f. Prévention des risques psycho-sociaux, du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Pour maintenir nos activités avec la COVID-19, nous avons révisé et adapté nos Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). A cette occasion, nous avons constaté que la prévention des risques psycho-sociaux (pour les salariés en télétravail notamment), du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes devaient être plus abordée dans notre fonctionnement. Le CA propose de travailler sur ces sujets en 2021. Des communications seront faites sur le sujet cette année. Nous mettrons également à jour les documents règlementaires (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, Règlement Intérieur, chartes, ...). Nous ferons un bilan de ces actions lors de la prochaine Assemblée Générale.

9. Conclusion

L'augmentation des tarifs décidée en 2013 pour rétablir les finances de l'AIDEMA a enclenché une baisse des effectifs constante depuis. Mais, comme expliqué tous les ans depuis 2014, moins d'adhérents, cela veut dire que nos 30% de frais fixes sont répartis sur moins de personnes et que, par conséquent, les tarifs augmentent d'autant plus qu'il y a moins d'adhérents. Donc, moins il y a d'adhérents plus c'est cher et, plus c'est cher moins il y a d'adhérents. Nous avons engagé quelques actions ces dernières années pour casser cette spirale délétère, avec quelques succès lors de leur mise en place : baisse des tarifs des première et deuxième année de musique en 2016, déduction fiscale de la cotisation depuis 2018 étant donné que nous sommes reconnus d'intérêt général. Malgré nos efforts, la chute des effectifs continue d'année en année et nos tarifs restent trop élevés (première année à 701 €, deuxième à 767 € ... à comparer aux 545 € au conservatoire de Rambouillet).





Actuellement, l'AIDEMA fonctionne avec 3,5 ETP salarié et 1,5 ETP de bénévolat, ce qui lui permet d'afficher un coût par élève-musicien de 1027 € contre plus de 2500 € dans les conservatoires de Rambouillet Territoires.

Le résultat de l'année 2019 – 2020 est positif pour la première fois depuis de nombreuses années, grâce aux subventions exceptionnelles reçues cette année (FDVA de 5000 €, subvention exceptionnelle d'Auffargis de 2000 € et subvention du PNR de 800 €). Ces subventions ne sont malheureusement pas pérennes et le fonctionnement de l'AIDEMA reste structurellement déficitaire, en raison des tarifs élevés de l'Ecole par rapport aux tarifs pratiqués par les conservatoires communautaires.

La fin de l'année a été fortement perturbée par le confinement. Malgré la crise de la COVID-19, les effectifs sont stables en 2020 – 2021 par rapport à 2019 – 2020. La saison 2020 – 2021 devrait donc être équilibrée financièrement. Le CA et le Directeur restent particulièrement attentifs au bon fonctionnement de l'Ecole malgré les difficultés rencontrées pour l'organisation des cours à distance, surtout pour les pratiques collectives. Nous mettons tout en œuvre pour faire fonctionner l'Ecole et pour que vous continuiez à jouer de la musique. La situation est bien entendu très difficile pour le théâtre et les marionnettes.

La crise de la COVID-19 ralentit quelque peu les projets que nous avons et perturbe fortement la saison de spectacles 2020 – 2021. Les principaux projets portés par le CA visent à redynamiser l'Ecole pour casser la spirale de baisse des effectifs et d'augmentation des tarifs :

- Mise place du nouveau Directeur et d'une nouvelle politique de gestion des salariés,
- Communication et identité visuelle de l'AIDEMA,
- Accueil et satisfaction des adhérents,
- Projet d'établissement / relations avec les pouvoirs publics,
- Organisation du pôle Spectacles,
- Prévention des risques psycho-sociaux, du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.

L'avancement de ces projets sera présenté à la prochaine Assemblée Générale. Nous comptons sur votre présence au sein de l'Ecole et à nos prochains spectacles dès que ce sera possible.



Rapport voté lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'AIDEMA, le 21/03/2020

Sylvie Doulliet, Présidente AIDEMA

